



Usine de La Chambre

CSS Maurienne du 10 mars 2021





Règlementation SEVESO III

Le site Arkema La Chambre est classé SEVESO seuil haut pour les rubriques

- 4001 : Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux, vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut.
- 4110-2 : Toxicité aiguë catégorie 1 pour les voies d'exposition par inhalation en quantité supérieure à 20 tonnes
- 4130-2 : Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation en quantité supérieure à 200 tonnes
- 4330 : Liquides inflammables de catégorie 1 en quantités supérieures à 50 tonnes

Principaux risques :

- Fuite de produits inflammables (incendie)
- Fuite de produits toxiques (confinement)

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

- 4 Arrêtés Préfectoraux EDD spécifiques émis en 2018 et 2019
- 1 Arrêté Préfectoral EDD établissement émis en 2020
- PPRT approuvé par le Préfet de la Savoie en 2014
- Signature de la convention de financement des mesures foncières en 2015



Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

ORGANISATION

- Effectif de l'usine de La Chambre : 162 salariés organiques + 30 salariés Entreprises extérieures + 10 salariés intérimaires / Alternants / Stagiaires
- Présence permanente sur le site de minimum 10 salariés
- Astreinte encadrement de 2 personnes 24h/24 pour la gestion de crise à moins de 30 minutes du site
- Astreinte technique de 2 personnes
- Résultats sécurité en 2020 sur 12 mois glissants

| Nbre d'accidents pour 1 million d'heures travaillées | ARKEMA | ARKEMA La Chambre |
|--|-------------------------------|-------------------|
| Taux de fréquence des accidents déclarés | 0,93 (objectif 1,25) | 4,3 (1 accident) |
| Taux de fréquence des accidents avec arrêt | 0,56 (objectif 0,65) | 4,3 (1 accident) |

Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Formation à la sécurité

Sessions de formation à la sécurité en 2020 dans un contexte de pandémie mondiale :

- Recyclage Sécurité (Sécurité des procédés, gestion des flexibles, manipulation extincteur, Système de management intégré)
- Vérifications périodiques par le personnel de terrain sur les équipements de luttés contre l'incendie
- Exercices hebdomadaires avec les équipes de terrain sur les scénarios POI
- Analyse de risques procédés (HAZOP)
- Equipiers de seconde intervention (Mise en place des moyens mobiles de lutte incendie et support au SDIS)
- Sauveteur Secouriste du Travail,
- Port de la protection chimique,
- Habilitations électrique, Equipements sous Pression (ESP), Conduite chariot élévateurs (CACES)
- Formation à la prévention des accidents par l'observation,
- Recyclage annuel sécurité journée
- Opérateur académie (modules chimie de base, catalyse et distillation) sur la chimie du site
- 70% du budget de formation annuel (150 k€/an)

Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Exercices d'entraînement

- Exercices réalisés - Plan d'Opérations Internes :
 - ❑ 1 POI sur le risque toxique le 07/10 ayant pour thème une fuite d'ammoniac sur un wagon plein de NH3 en transit
 - ❑ 1 POI sur le risque inflammable le 19/11 ayant pour thème la rupture d'une colonne à distiller et inflammation du liquide vaporisé
 - ❑ 1 POI de nuit en décembre le 10/12 ayant pour thème une fuite de soude au niveau d'une bride. (mise en situation avec scaphandre)
- Exercices hebdomadaires de mise en situation sur les scénarii POI des 2 astreintes encadrement
- Exercices hebdomadaires avec les équipes de terrain (équipes de première intervention) sur les scénarii POI
- Formation des équipiers de seconde intervention à la mise en place des moyens mobiles de lutte contre l'incendie et à la stratégie d'intervention : 7 séances d'une journée en 2020.

Autonomie vis-à-vis du risque incendie

Le site est autonome sur les moyens d'extinction incendie.

- Systèmes automatiques d'arrosage et de dispersion d'eau (risque incendie) et d'émulseur (risque toxique).
- 3 camions de lutte contre l'incendie,



Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

GESTION DU RETOUR D'EXPERIENCE

- Les comptes rendus d'événements appelés aussi incidents tracent tous les écarts dans tous les domaines :
 - 380 Comptes Rendus d'Événement en 2019
 - 362 Comptes Rendus d'Événement en 2020

Tous les écarts font l'objet d'un compte rendu d'événements rédigés par le personnel de l'établissement :

- Les réclamations des clients
- Les réclamations aux fournisseurs
- Les premiers soins et accidents du travail
- Les presque accidents
- Les accidents POI
- Les accidents PPI
- Les pertes environnementales
- Les pertes d'intégrité mécanique des équipements
- Les pertes énergétiques
- Les pertes de produits
- Les pannes d'équipements
- Les arrêts de production
- Les tentatives d'intrusion
- Le survol du site à basse altitude
- Etc...



Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

CONTROLES DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE, AUDITS, INSPECTIONS

Chaque année :

- 1 audit des systèmes de management ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO45001 (Sécurité) et ISO 50001 (Energie) par un organisme de certification indépendant (DNV-GL)
- Plusieurs audits internes Groupe Arkema
 - Intégrité Mécanique des installations et Service Inspection Reconnu,
 - Sécurité des Procédés,
 - Audit Sécurité par le Directeur Sécurité Environnement Groupe,
 - Audit Sureté,
 - Transport des Matières Dangereuses,
 - Contrôle Interne Groupe,
 - Audit Interne des processus
 - Audits d'application sur les procédures et modes opératoires
 - Inspections Générales Planifiées (état des installations)
 - Audits de chantier (>100 an)
- Audit des assureurs (ALLIANZ) contre le risque d'incendie
- Audit clients (activité pharmacie)
- 2 revues de direction dont le but est de vérifier l'efficacité des systèmes de management et de lancer les actions de progrès pour améliorer les performances de l'établissement.
- 1 audit du cabinet extérieur KPMG pour certifier conforme les déclarations environnementales
- 4 Inspections DREAL ICPE en 2020
- 3 inspections DREAL ESP dans le cadre de la Reconnaissance du Service Inspection reconnu (SIR) en 2020
- Inspections de tous les flexibles, de tous les équipements de levage chaque année

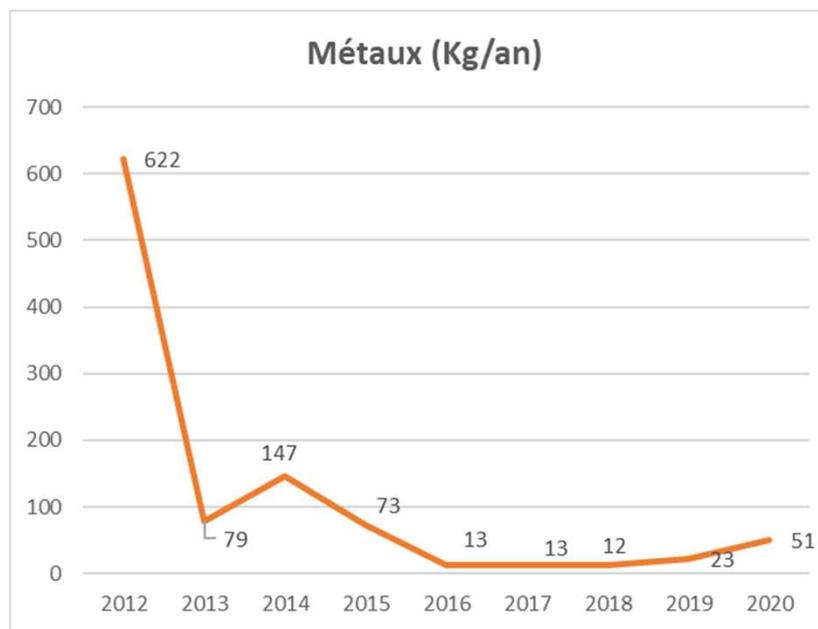
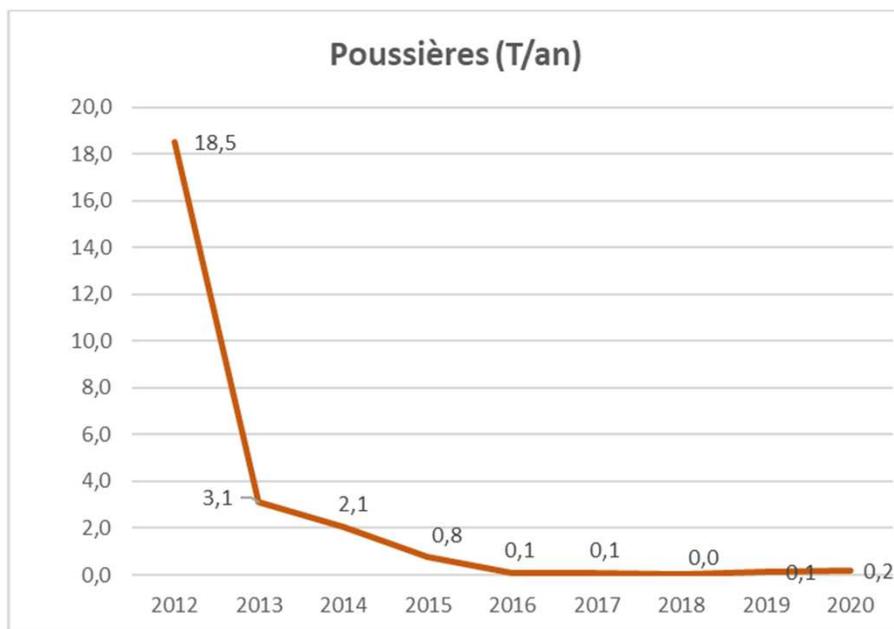


Réduction des émissions

EMISSIONS GAZEUSES

➤ Emission de poussières et de métaux

Le passage au gaz des chaudières du site a permis une diminution très importante des quantités de poussières (divisées par 200) et de métaux émises (divisées par 50) en 5 ans





Réduction des émissions

EMISSIONS GAZEUSES

➤ Oxydes d'azote NOx

L'installation d'une unité de réduction des NOx émis est en cours de montage sur site. La solution technologique retenue est un oxydateur thermique couplé à un système d'abatage des NOx (Réduction catalytique sélective) qui brûlera les événements des unités Amines. Cette installation répondra aux exigences de la nouvelle réglementation MCP (installation de combustion moyenne) qui a fait l'objet d'un Arrêté Ministériel en août 2018 et applicable en janvier 2025

Cette installation d'un montant d'investissement de 5M€ permettra de réduire les émissions d'Oxydes d'Azote (NOx) conformément à l'arrêté préfectoral de mise en demeure.

Démarrage des équipements en avril 2021 (Impact pandémie COVID-19).

➤ Composés Organiques Volatiles (COV) et odeur

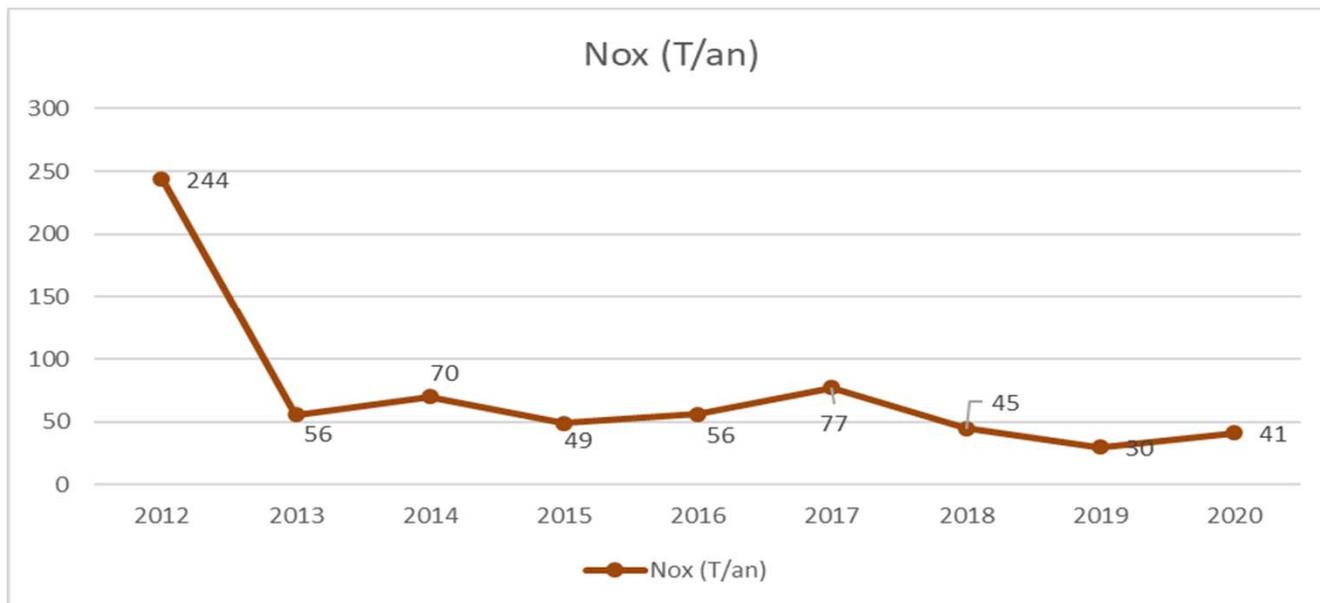
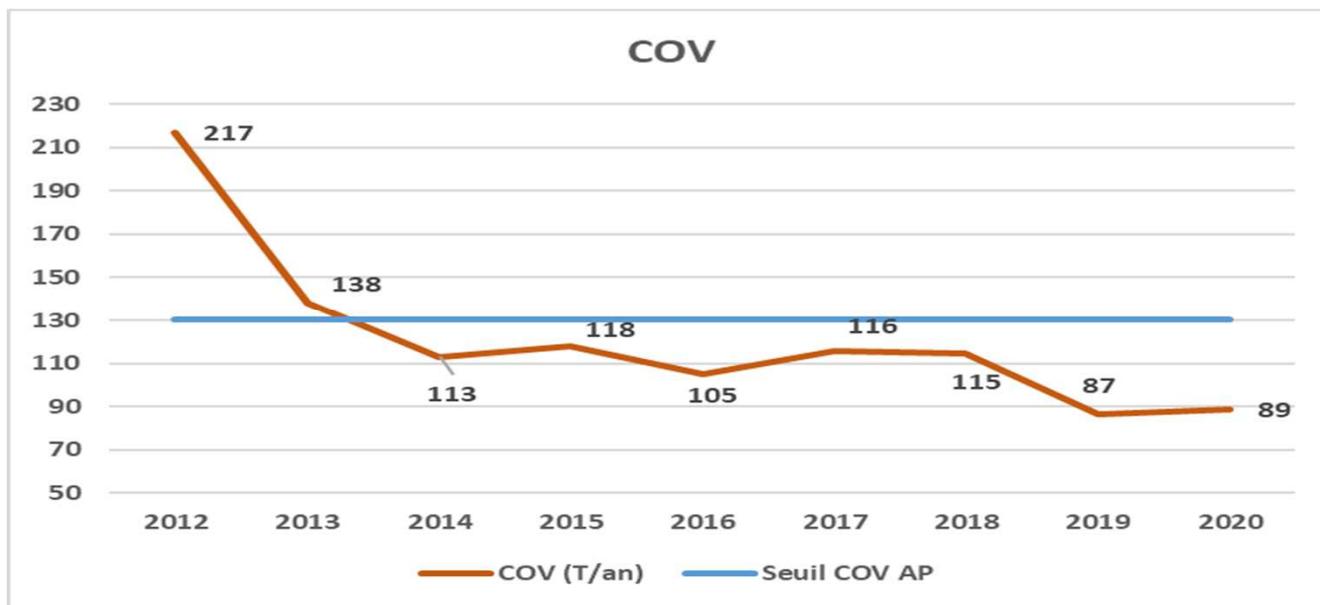
La deuxième phase du projet a aussi été conçue pour réduire les émissions de Composés Organiques Volatiles (COV autour de 115 t/an pour un seuil dans l'arrêté préfectoral de 130 t/an) et pour réduire fortement les émissions odorantes.

Démarrage des équipements fin 2021.

Ce sujet, techniquement complexe en raison des seuils de détection olfactive très bas des produits compris entre 1 partie par milliard et 1 partie par million, fait aussi l'objet d'actions de prévention et d'investissements réguliers avec une campagne annuelle de recherche et de colmatage des fuites de COV fugitif (5000 points de contrôle)



Réduction des émissions





Situation des bacs de stockage d'amines

Bilan à fin 2020 :

- 62 bacs de stockage de produits Amines avec ciel d'azote (+2 par rapport à 2019)
- 1 bac de stockage de produits Amines sans ciel d'azote

Des études de modification des bacs sont menées chaque année pour installer les équipements nécessaires à la mise en place d'un ciel d'azote.

Réalisation début 2021 des travaux pour passer 2 gros bacs intermédiaires de récupération des événements Amines des unités de fabrication sous ciel d'azote.

Bilan 2020 des émissions aqueuses

| Exigences de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 29/11/2012 | | | | Exigences de l'Arrêté Ministériel 02/08/98 | Exigences des BREFS CWW | Valeurs moyenne du site ARKEMA LA CHAMBRE (valeurs 2020) | |
|--|------------------------|----------------------|--------------|--|--|--|------------------------|
| Paramètres | Valeurs limites (mg/l) | Flux maximaux (kg/j) | Surveillance | Valeurs limites (mg/l) | Valeurs limites (mg/l) | Valeurs limites (mg/l) | Valeurs limites (kg/j) |
| DCO | 15 mg/l | 500 kg/j | Continue | 125 mg/l si le flux est >100 kg/j | 30 mg/l (si le flux dépasse 10 tonnes /an) | 7,6 mg/l | 233 kg/j |
| DBO5 | 10 mg/l | 360 kg/j | Continue | 30 mg/l si le flux est >30 kg/j | Aucun niveau d'émission ne s'applique pour la DBO5 | 5 mg/l | 131 kg/j |
| pH | 6 / 8,5 | | Continue | 5,5 / 8,5 | | 8,1 | |



PROJETS

➤ Nouveau produit :

Les premiers essais de production de la DPTA avec autorisation administrative pour maxi 19 tonnes se sont déroulés sur octobre / novembre 2020.

Un bilan matière a été réalisé pour ce premier essai industriel.

Suite au dossier de demande d'autorisation environnementale déposé auprès de l'administration pour la fabrication de 150 t/an de DPTA, ARKEMA La Chambre a reçu l'arrête préfectoral d'autorisation au premier décembre 2020.

|